La démocratie et la citoyenneté

En démocratie, le pouvoir appartient au peuple, qui l'exerce surtout par le vote. Tu sauras expliquer ce qu'est être citoyen, comment fonctionnent les institutions de la Ve République et pourquoi les pouvoirs y sont séparés.

L'ESSENTIEL

En démocratie, le peuple est souverain : il élit ses représentants ou vote par référendum, et les pouvoirs sont séparés pour protéger les libertés.

Astuce : Pense à trois verbes : le Parlement vote la loi, le Gouvernement l'applique, le juge sanctionne.

- Démocratie : le pouvoir appartient au peuple, qui l'exerce par ses représentants et par le référendum.
- Électeur à 18 ans ; suffrage universel, égal et secret ; vote des femmes depuis 1944.
- Constitution de 1958 : la Ve République.
- Président élu au suffrage universel direct pour 5 ans ; il nomme le Premier ministre.
- Séparation des pouvoirs (Montesquieu) : législatif (Parlement), exécutif (Président et Gouvernement), judiciaire (juges).
- Parlement : Assemblée nationale et Sénat.
- Citoyenneté européenne (Maastricht, 1992) : vote aux élections européennes et municipales du pays de résidence.

EXEMPLE GUIDÉ

Méthode : identifier un pouvoir. Une loi est votée par l'Assemblée nationale et le Sénat ; plus tard, un tribunal condamne une personne qui ne la respecte pas. Quels pouvoirs agissent ?

1. Je repère les acteurs : le Parlement (Assemblée nationale et Sénat), puis un tribunal.
2. Voter la loi relève du pouvoir législatif, exercé par le Parlement.
3. Juger et sanctionner relève du pouvoir judiciaire, exercé par les juges.
4. Je conclus : deux pouvoirs distincts, confiés à des institutions différentes, c'est la séparation des pouvoirs.

PIÈGE DU BREVET

Qui vote la loi ?

Beaucoup répondent « le président » ou « le Gouvernement ». C'est le Parlement, formé de l'Assemblée nationale et du Sénat, qui vote les lois ; le Président et le Gouvernement les font appliquer.

EXERCICE TYPE BREVET

Voter, un droit du citoyen

Document : article 3 de la Constitution du 4 octobre 1958 (extrait). « La souveraineté nationale appartient au peuple qui l'exerce par ses représentants et par la voie du référendum. [...] Il [le suffrage] est toujours universel, égal et secret. »

1. À qui appartient la souveraineté nationale selon ce texte ?

2. Relève les deux façons dont le peuple exerce cette souveraineté.

3. Situation pratique : ton cousin Sacha vient d'avoir 18 ans et pense que voter ne sert à rien. En quelques lignes, explique-lui pourquoi le vote est important en démocratie.

Indice : Un représentant est une personne élue qui décide au nom des citoyens.

CORRIGÉ

1. Selon l'article 3, la souveraineté nationale appartient au peuple.

2. Le peuple l'exerce par ses représentants, qu'il élit (président, députés...), et directement par le référendum.

3. Sacha, en démocratie, c'est le peuple qui détient le pouvoir. En votant, tu choisis ceux qui feront les lois et dirigeront le pays, par exemple les députés de l'Assemblée nationale. Le vote est égal : ta voix compte autant que celle de chacun, et il est secret, donc libre. Ce droit a été conquis peu à peu : les femmes n'ont le droit de vote que depuis 1944 et les jeunes de 18 ans depuis 1974.

Conclusion : voter n'est pas obligatoire, mais c'est le moyen pour chaque citoyen de participer aux décisions collectives.